Les avocats et notaires
de l'État québécois

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS
DÉPLORENT LA FEINTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR
ET INTERPELLENT LE PREMIER MINISTRE

Québec, le 10 novembre 2016 – Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) fait aujourd'hui le point sur la grève générale illimitée qui dure depuis le 24 octobre dernier. Selon les dernières données disponibles, cette grève retarde l'avancement de 17 projets de lois, 63 projets de règlements et de plus de 1 100 causes devant divers tribunaux. Les causes remises concernent des sujets comme les taxes et impôts, les normes du travail, l'assurance automobile, la retraite, les pensions alimentaires, l'indemnisation de victimes d'actes criminels et la déontologie policière. Par ailleurs, de nombreuses fonctions du gouvernement sont en panne, comme l'accès à l'information dans tous les ministères et organismes, l'examen de l'Accord économique et commercial global (AECG), l'ouverture de régimes de protection au Curateur public et des dossiers juridiques importants au Commissaire à la lutte à la corruption, à la Commission municipale du Québec, à Revenu Québec et à la Sûreté du Québec, notamment.

« Hier, le président du Conseil du trésor a affirmé, au nom de son gouvernement, être ouvert à la négociation. Après vérification auprès des négociateurs, cette déclaration est une feinte. En effet, le gouvernement refuse toujours de discuter de nos demandes à la table de négociations. Ces demandes visent à obtenir un mode de négociation avec le gouvernement qui respecte notre rôle crucial au sein de l'État. Dans ces circonstances, nous n'avons aucun autre choix que d'interpeller directement le premier ministre afin de permettre la reprise de négociations sérieuses sur nos demandes légitimes. À défaut, c'est le gouvernement qui devra porter l'odieux des impacts de cette grève sur la population et le fonctionnement de l'État », déclare Me Jean Denis, président de LANEQ.

La grève générale illimitée vise les avocats et notaires de la fonction publique québécoise et de l'Agence du revenu du Québec.

Rappelons que LANEQ réclame, en toute équité, un changement au mode de négociation de leurs conditions de travail, afin de prévoir un arbitrage liant les parties, soutenu par un comité de rémunération, dont le président sera choisi et nommé par les parties. Ce comité de rémunération aurait pour mandat, notamment, d'évaluer la rémunération raisonnable, en tenant compte de la capacité de payer de l'État. Un mode de négociation comparable est en vigueur en Ontario, en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse. Lors des dernières négociations, en 2011, après une grève générale illimitée, le gouvernement du Québec avait d'ailleurs reconnu qu'il fallait réformer le régime de négociation des avocats et notaires de la fonction publique.

Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) regroupe plus de 1 100 avocats et notaires répartis dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, notamment par la négociation de leurs conditions de travail. Au service de l'intérêt public, l'avocat ou le notaire de l'État participe à la représentation du gouvernement auprès de tribunaux civils, administratifs et pénaux, en plus d'agir comme conseiller juridique et légiste auprès des ministres et présidents d'organismes.

- 30 –

Source : LANEQ

Renseignements :
Sébastien Verret, 581 996-1346
Mathieu Santerre, 581 996-5344
medias@lorangebleue.biz